Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 7-8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49me année | Juillet/Août 1957 | No 7/8

Aperçu sur l'historique du droit du travail en Suisse

Par *Ed. Eichholzer*, docteur en droit

Dans la présente monographie, j'ai cherché à retracer brièvement l'origine du droit suisse du travail. Cette étude doit servir avant tout d'introduction historique à l'intention des nombreuses personnes qui portent intérêt au droit du travail, mais j'espère que le spécialiste y trouvera lui aussi quelque indication utile.

Pour délimiter mon étude, je ne m'inspirerai guère d'une définition précise du droit du travail, mais je mettrai l'accent sur le travail accompli en vertu d'un contrat, conclu librement entre un employeur et un travailleur, quelle qu'en soit la nature. En Suisse, comme ailleurs, le travail ainsi défini existe depuis fort longtemps. Aussi ne suffira-t-il pas de remonter seulement jusqu'à l'époque où le contrat de travail a pris sa forme actuelle. Mais, quelque grande que soit, pour l'histoire du droit du travail, l'importance des phénomènes de droit social antérieurs à 1800, je ne puis, vu les dimensions assignées à cette étude, examiner que très rapidement la période qui a précédé l'ère industrielle.

Quant à l'assurance sociale, j'en tiendrai compte dans la mesure où ce sera utile pour donner une vue d'ensemble de la matière.

Je ne pourrai me référer à la littérature que d'une manière très fragmentaire. Du reste, les citations m'importent moins que les courants.

On me permettra d'esquisser seulement ou même de passer sous silence les faits que je suppose connus. En revanche, je tâcherai, dans la mesure où je puis le faire dans le cadre de cette étude, de suivre également le développement du droit du travail en tant que science et matière didactique.

I

Quelques constatations générales

La structure juridique de la Confédération suisse, dont le caractère fédératif était encore plus marqué autrefois qu'il ne l'est aujour-